



(11) **EP 2 353 480 A1**

(12) **DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

(43) Date de publication:  
**10.08.2011 Bulletin 2011/32**

(51) Int Cl.:  
**A47K 3/36 (2006.01)**

(21) Numéro de dépôt: **11152600.0**

(22) Date de dépôt: **28.01.2011**

(84) Etats contractants désignés:  
**AL AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB  
GR HR HU IE IS IT LI LT LU LV MC MK MT NL NO  
PL PT RO RS SE SI SK SM TR**  
Etats d'extension désignés:  
**BA ME**

(72) Inventeurs:  
• **Albero, Roger  
03200, VICHY (FR)**  
• **Rougeron, Franck  
03260, MARCENAT (FR)**

(30) Priorité: **08.02.2010 FR 1050855**

(74) Mandataire: **Maureau, Philippe  
Cabinet Germain & Maureau  
12, rue Boileau  
B.P. 6153  
69466 Lyon Cedex 06 (FR)**

(71) Demandeur: **Atelier du Bain  
03300 Cusset (FR)**

(54) **Ecran de protection contre les éclaboussures destiné à équiper une baignoire**

(57) Ecran de protection contre les éclaboussures destiné à équiper une baignoire (1) comprenant un premier profilé (2) qui, présentant un axe longitudinal, est destiné à être fixé sur un mur situé sur un coté de la baignoire (1), un second profilé (4) monté pivotant autour de l'axe longitudinal du premier profilé (2), un panneau de protection (20) monté sur le second profilé (4), des moyens de réglage de l'aplomb du panneau ; les moyens de réglage comprennent deux paires de patins (23) enserrant le panneau, chaque patin comportant un doigt tourné vers l'extérieur destiné à être engagé dans une cavité ménagée dans le second profilé (4), les doigts étant montés sur ceux-ci avec possibilité de réglage de leur distance par rapport au bord vertical du panneau (20).

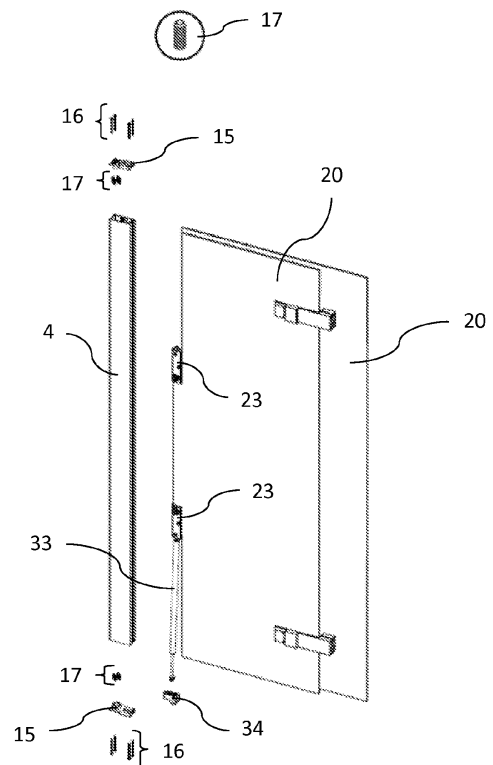


Fig 3

## Description

**[0001]** La présente invention concerne un écran de protection contre les projection d'eau destiné, notamment à équiper une baignoire.

**[0002]** Lors de la prise de douche dans une baignoire, il est courant que de l'eau, notamment en raison d'éclaboussures et de projections, s'écoule en dehors de la baignoire. Un tel écoulement a pour conséquence de mouiller les environs de la baignoire et notamment les habits et/ou les serviettes de bain qui peuvent y être disposés. Pour limiter ces inconvénients, il est courant d'associer à la baignoire un écran de protection destiné à recevoir les projections et ainsi limiter les écoulements d'eau en dehors de la baignoire.

**[0003]** Ces écrans sont généralement constitués d'au moins un panneau de protection relié au mur sur un côté de la baignoire ceci par l'intermédiaire de profilés. De manière à faciliter son rangement lorsqu'il n'est pas en fonction, le panneau peut être articulé par rapport au mur. Ainsi, il peut être placé le long du mur en position de rangement et placé le long d'un bord de la baignoire, en position de protection contre les éclaboussures, lors d'une prise de douche. Cette articulation est généralement réalisée par l'utilisation d'au moins deux profilés, le premier profilé, dit profilé mural, servant de support mural et le second étant articulé sur le premier et portant l'écran.

**[0004]** Ce type d'écran, pour réduire les possibles fuites au niveau de la jonction entre l'écran et la baignoire, doit être disposé parfaitement à l'aplomb de la baignoire. Ceci demande, en raison de la verticalité du mur qui n'est pas toujours parfaite, de réaliser un réglage de l'aplomb de l'écran de protection.

**[0005]** Il est connu de l'état de la technique de réaliser ce réglage par l'intermédiaire de cales entre le mur et le profilé mural. Ceci demande donc la sélection ou la fabrication de cales aux dimensions nécessaires pour assurer cet aplomb et donc de réaliser un système nécessairement différent pour chaque installation dont le réglage sera non modifiable. Cette méthode de réglage demande également, pour assurer une installation esthétique, l'utilisation d'une épaisseur importante de joint en silicone.

**[0006]** Il est également connu de la technique d'utiliser, pour ce réglage, un profilé longitudinal possédant une section en forme de U, venant s'intercaler entre le panneau de protection et le profilé utilisé pour réaliser la fixation sur le mur. Le réglage se fait alors par encollage du panneau de protection dans l'ouverture délimitée par la section en forme de U de ce profilé ceci à l'angle nécessaire pour assurer l'aplomb du panneau de protection vis-à-vis du rebord de la baignoire. Ce type d'installation est d'une esthétique relative, puisque nécessitant l'utilisation d'un profilé supplémentaire et est une installation définitive. Toute erreur de l'installateur lors de l'encollage du panneau dans le profilé demande une opération lourde de désencollage pouvant occasionner une dégrada-

tion du panneau de protection

**[0007]** La présente invention vise à remédier à ces inconvénients.

**[0008]** Le problème technique à la base de l'invention consiste donc à fournir un moyen de réglage de l'aplomb du panneau de protection qui soit réversible et intégrable dans le second profilé.

**[0009]** A cet effet, l'invention concerne un écran de protection contre les éclaboussures destiné à équiper une baignoire comprenant :

- un premier profilé qui, présentant un axe longitudinal, est destiné à être fixé sur un mur situé sur un coté de la baignoire,
- un second profilé monté pivotant autour de l'axe longitudinal du premier profilé,
- un panneau de protection monté sur le second profilé,
- des moyens de réglage de l'aplomb du panneau,

**[0010]** les moyens de réglage comprennent deux paires de patins enserrant le panneau à proximité d'un bord vertical de celui-ci, chaque patin comportant un doigt tourné vers l'extérieur destiné à être engagé dans une cavité ménagée dans le second profilé, les doigts associés à au moins une des deux paires de patins étant montées sur ceux-ci avec possibilité de réglage de leur distance par rapport au bord vertical du panneau.

**[0011]** Un tel montage du panneau de protection sur le second profilé permet de régler la distance d'un point d'appui du panneau sur le profilé par rapport au bord du panneau et ainsi de faire pivoter le panneau autour d'un second point d'appui qui est disposé, par exemple, sur une seconde paire de patin. En faisant pivoter ainsi le panneau, on peut régler l'angle entre le profilé, donc le mur, et le panneau pour régler, de manière réversible, l'aplomb du panneau vis-à-vis du rebord de la baignoire. Un tel montage permet également d'améliorer l'esthétique du dispositif, puisque le réglage de l'aplomb peut être intégré au second profilé.

**[0012]** Préférentiellement, les deux patins constituant chaque paire de patins comportent deux orifices en vis-à-vis destinés à être positionnés en regard d'un orifice ménagé dans le panneau de protection, ces différents orifices servant au montage d'un boulon de fixation de la paire de patins sur le panneau.

**[0013]** Un tel montage permet d'assurer l'enserrement du panneau de protection par les deux patins en limitant les efforts mécaniques sur le panneau.

**[0014]** Avantageusement, l'un au moins des deux patins d'une paire de patins comporte un retour destiné à prendre appui contre un bord vertical du panneau.

**[0015]** Une telle installation permet aux patins d'être disposés selon une position fixe vis-à-vis du panneau de protection, permettant ainsi un réglage pérenne de l'aplomb du panneau.

**[0016]** De manière avantageuse, les patins d'au moins une paire de patins comportent chacun un second orifice

destiné au passage d'un axe dont les extrémités sont équipées chacune d'une pièce de support comportant un doigt qui, parallèle à l'axe, est décalé par rapport à celui-ci, des moyens étant prévus pour assurer le blocage en rotation de l'axe vis-à-vis des deux patins dans plusieurs positions angulaires.

**[0017]** Une telle disposition de la pièce de support permet de déplacer autour de l'axe le point d'appui réalisé par le doigt disposé sur cette pièce. Ce déplacement est utilisé pour régler, ceci de façon réversible, la position angulaire du panneau vis-à-vis du second profilé. Les moyens de blocage assurent alors la pérennité du réglage tout au long de l'utilisation du dispositif.

**[0018]** Préférentiellement, les moyens de blocage en rotation de l'axe vis-à-vis des patins sont constitués par des crantages complémentaires ménagés respectivement sur l'axe et dans les orifices ménagés dans les patins.

**[0019]** L'utilisation de crantage complémentaire ménagé sur l'axe et dans l'ouverture permet de bloquer en position la pièce de support tout en assurant le démontage aisé de cette même pièce. L'utilisation de crantage permet également de répartir les efforts exercés sur la pièce de support sur tout le pourtour de l'axe tout en assurant un nombre important de réglages de la pièce de support.

**[0020]** Les cavités ménagées dans le second profilé sont constituées par une rainure verticale ménagée dans le profilé destinée à permettre un montage coulissant verticalement du panneau de protection dans le second profilé.

**[0021]** Le montage du panneau de protection coulissant dans le second profilé permet de relever le panneau de protection lors de son déplacement en position de rangement en appui contre le mur. On évite ainsi que le panneau vienne éventuellement en butée sur la robinetterie équipant la baignoire

**[0022]** Avantagement, un vérin à gaz est interposé entre l'extrémité inférieure du second profilé et l'une des paires de patins.

**[0023]** Un tel vérin permet, en position haute du panneau, de compenser les forces liées à la gravité qui auraient tendance à ramener le panneau en position basse.

**[0024]** Le vérin à gaz est monté dans la rainure verticale ménagée dans le second profilé.

**[0025]** Préférentiellement, le dispositif comporte des moyens de blocage en position du second profilé par rapport au premier profilé.

**[0026]** De tels moyens de blocage permettent de maintenir le panneau de protection dans la position de rangement ou d'utilisation ceci quelle que soit la verticalité de l'articulation.

**[0027]** L'invention sera bien comprise à l'aide de la description qui suit en référence au dessin schématique annexé, représentant à titre d'exemple non limitatif une forme d'exécution de ce dispositif d'écrans de protection contre les projections d'eau, destiné notamment à équi-

per une baignoire.

Figure 1 est une vue en perspective d'une baignoire équipée d'un écran de protection ;

Figure 2 est une vue en perspective de l'écran de protection et des pièces qui lui sont associées ;

Figure 3 est une vue en perspective éclatée de l'ensemble panneau de protection-second profilé ;

Figure 4 est une vue en perspective à l'échelle agrandie d'une extrémité du second profilé ;

Figure 5 est une vue à l'échelle agrandie de l'installation d'une paire de patins sur l'écran de protection.

**[0028]** La figure 1 présente une installation d'écran de protection contre les projections, installée sur une baignoire 1. Une telle installation comprend un profilé mural 2 fixé sur un mur 3 situé sur un coté de la baignoire 1. Un second profilé 4 présentant un axe longitudinal sensiblement vertical, monté pivotant autour d'un axe parallèle à son axe longitudinal sur le premier profilé 2. Ce second profilé 4 supporte, au moyen d'un montage glissant selon l'axe longitudinal de ce profilé 4, un panneau de protection 5. Un tel montage permet de pouvoir déplacer le panneau d'une position de protection 6 contre les éclaboussures, où il est positionné le long du bord extérieur de la baignoire 1 en position basse, c'est-à-dire en contact avec le rebord 7 de la baignoire 1, à une position de rangement 8, où il est placé le long du mur 3 en position haute, c'est-à-dire de manière à ne pas rentrer en contact avec la robinetterie 9 de la baignoire 1. Les positions de protection contre les éclaboussures 6 et de rangement 8, sont respectivement illustrées sur la figure 1 en traits pleins et en pointillés.

**[0029]** L'écran de protection selon l'invention reprend les caractéristiques de l'écran de protection présenté dans la figure 1. la figure 2 présente le montage pivotant entre le premier profilé 2 et le second profilé 4. Le premier profilé mural 2 qui, installé directement sur le mur 3 sans nécessité de cale, est de section générale en U, dont l'ouverture est dirigée dans la direction opposée au mur 3. Un joint intermédiaire 10 est introduit dans l'ouverture longitudinale du premier profilé mural pour assurer l'étanchéité entre les deux profilés 2,4. Le second profilé 4 de forme longitudinale présente, comme illustré sur la figure 4 une cavité centrale 11 longitudinal ouverte sur sa longueur pour pouvoir accueillir le panneau de protection. Dans la cavité est aménagée une glissière 12, une cavité extérieure 13 et des trous de vis 14. Deux embouts intérieurs 15 sont fixés aux deux extrémités du second profilé 4 par l'intermédiaire de vis 16 pénétrant dans les trous de vis 14 du second profilé 4, chaque embout 15 comportant cinq orifices, un central et quatre autres, disposés à la périphérie. Huit poussoirs à billes 17 sont installés sur les embouts intérieurs 15 du second profilé 4 dans les orifices périphériques Deux embouts 18 du profilé mural 2 sont disposés aux extrémités du profilé mural 2 vissés par l'intermédiaire de vis 16. Deux platines 19 sont fixées sur les embouts 18 du profilé mural 2, ces deux

platines 19 comportant des trous, destinés à coopérer avec les poussoirs à bille 17 disposés sur les embouts intérieurs 15 du second profilé 4, et un pivot destiné à pénétrer dans l'orifice central de ces mêmes embouts 15.

**[0030]** Lors du montage des deux profilés 2,4, le joint 10 est introduit entre le premier 2 et le second profilé 4. Les différents embouts 15, 18 sont fixés aux extrémités des deux profilés 2,4 de façon à coopérer par l'intermédiaire des deux platines 19 dont le pivot pénètre dans l'orifice centrale des embouts intérieurs 15 du second profilé 4, permettant ainsi un mouvement pivotant entre les deux profilés 2,4. Après installation, les poussoirs à billes 17 coopèrent avec les quatre orifices présents sur les platines 19 du profilé mural 2, déterminant ainsi, entre les deux profilés 2,4, quatre positions de blocage disposées à 90°. Ces positions comprennent la position où les deux profilés 2,4 sont alignés, position de protection contre les éclaboussures 6 et la position où les profilés 2,4 sont disposés perpendiculairement, position de rangement 8.

**[0031]** Les figures 3 et 4 présentent le montage du panneau de protection 5 sur le second profilé 4 comprenant les moyens de réglage de l'aplomb du panneau de protection 5. Le second profilé 4 comporte notamment, dans sa cavité centrale, la glissière 12 destinée à recevoir les moyens d'appui du panneau de protection. Le panneau de protection est constitué de deux panneaux 20 en verre montés pivotant l'un sur l'autre permettant lorsqu'ils sont dépliés de réaliser un panneau de taille suffisante pour protéger un emplacement pour une personne, le premier panneau de verre 20 comprenant, sur le bord qui est destiné à être inséré dans le second profilé 4, deux orifices 21 de forme sensiblement ovale et deux ouvertures 22 de forme oblongue. Ces orifices 21 et ouvertures 22 sont disposés symétriquement le long du panneau. Quatre patins 23 sont disposés en deux paires complémentaires. Chaque patin 23 comporte un retour 24 destiné à prendre appui contre un bord vertical du panneau 20 et trois orifices 25, 26, 27 en vis-à-vis avec le patin 23 complémentaire qui, destinés à recevoir chacun un boulon 28, assurent un enserrement du panneau de verre 20 et une fixation de chaque paire de patin 23 sur ce même panneau 20. L'orifice 25 le plus proche du centre du panneau 20 est cranté, tandis que l'orifice 26 le plus éloigné comporte encoche. Quatre pièces de support 29 comprennent un axe 30 cranté, venant se positionner et se fixer dans l'orifice 25 cranté de chaque patin 23 par l'intermédiaire d'un boulon 28, et un doigt 31, qui parallèle à l'axe 30, est décalé par rapport à ce même axe 30. Ces pièces de support 29 coopèrent deux à deux, par la présence de forme complémentaire au niveau de l'axe 30, permettant de placer, par paires, les pièces de support 29 avec leurs doigts 31 alignés. Une pièce de liaison 32 est fixée dans la cavité oblongue du patin 23 et de l'autre sur un vérin à gaz 33. Un vérin à gaz 33 offre, de par sa position de début de course et celle de fin course déployée, deux positions de maintien. Une pièce d'appui du vérin 34 est disposée à l'extrémité du se-

cond profilé 2.

**[0032]** Lors du montage du panneau de protection 5 dans le second profilé 4, les patins 23 enserrant par paires le premier panneau de verre 20, les pièces de support 29 étant insérées par paires dans les orifices crantés 25 de ces patins 23. Ainsi, Les doigts 31 présents sur ces pièces de support 29, lorsqu'ils sont insérés dans le rail 12 du second profilé 4, les patins 23 étant insérés dans la cavité extérieure 13 du second profilé 4, définissent alors un axe, qui en fonction de la position des pièces de support 29 dans les orifices crantés 25 des patins 23, présente un angle vis-à-vis de l'axe longitudinal du panneau de protection 5. Les doigts 31 définissant les points d'appui du panneau de protection 5 sur le second profilé 4, cet angle définit donc l'angle entre le second profilé 4 et le panneau de protection 5 et donc, pour une position adéquat des pièces de support 29, l'angle de correction de l'aplomb du panneau de protection 5. Avant d'insérer le panneau 5 dans le second profilé 4, le vérin à gaz 33 est fixé sur les patins inférieurs 23, par l'intermédiaire de la pièce de liaison 32 qui vient se placer sur ces patins 23 dans l'encoche présente sur l'orifice inférieur 26 de ceux-ci. Après l'insertion du panneau de protection 5, des pièces 23, 29, 32 constituant le système de réglage de l'aplomb et de support du panneau, et le vérin 33 dans le second profilé 4, le maintien en position du panneau est assuré par la pièce d'appui 34 du vérin 33 insérée dans le second profilé 4. Ainsi, l'appui du vérin 33 sur cette pièce 34, disposée à l'extrémité basse du second profilé 4, en combinaison avec les positions de début et de fin de course du vérin 33, permet de pouvoir maintenir le panneau de protection 5, soit en position haute, soit en position basse.

**[0033]** Ainsi lors de l'utilisation, l'aplomb du panneau de protection 5 ayant été préalablement réglé par un placement judicieux des pièces de support 29, le panneau 5 peut être déplacé entre deux positions 6, 8 de maintien différentes, la position de protection contre les éclaboussures 6 et la position de rangement 8, ceci par l'intermédiaire de l'articulation pivot entre le premier 2 et le second profilé 4 et par la possibilité de glisser entre une position haute et basse le panneau de protection 5.

**[0034]** Comme il va de soi, l'invention ne se limite pas aux formes de réalisations décrites ci-dessus, ainsi l'écran de protection pourra être monté fixe sur le second profilé pour, en équipant par exemple un espace de douche, faire office de porte de douche.

## 50 Revendications

1. Ecran de protection contre les éclaboussures destiné à équiper une baignoire (1) comprenant :
  - un premier profilé (2) qui, présentant un axe longitudinal, est destiné à être fixé sur un mur (3) situé sur un côté de la baignoire (1),
  - un second profilé (4) monté pivotant autour de

l'axe longitudinal du premier profilé (2),  
 - un panneau de protection (5) monté sur le second profilé (4),  
 - des moyens de réglage de l'aplomb du panneau

**caractérisé en ce que** les moyens de réglage comprennent deux paires de patins (23) enserrant le panneau (5) à proximité d'un bord vertical de celui-ci, chaque patin comportant un doigt (31) tourné vers l'extérieur destiné à être engagé dans une cavité (12) ménagée dans le second profilé (4), les doigts (31) associés à au moins une des deux paires de patins (23) étant montés sur ceux-ci avec possibilité de réglage de leur distance par rapport au bord vertical du panneau (5).

2. Dispositif selon la revendication 1, **caractérisé en ce que** les deux patins constituant chaque paire de patins (23) comportent deux orifices (27) en vis-à-vis destinés à être positionnés en regard d'un orifice (21) ménagé dans le panneau de protection (5), ces différents orifices (21,27) servant au montage d'un boulon (28) de fixation de la paire de patins (23) sur le panneau (5). 20 25
3. Dispositif selon l'une des revendications 1 ou 2, **caractérisé en ce que** l'un au moins des deux patins (23) d'une paire de patins (23) comporte un retour (24) destiné à prendre appui contre un bord vertical du panneau (5). 30
4. Dispositif selon l'une des revendications 1 à 3, **caractérisé en ce que** les patins (23) d'au moins une paire de patins (23) comportent chacun un second orifice (25) destiné au passage d'un axe (30) dont les extrémités sont équipées chacune d'une pièce de support (29) comportant un doigt (31) qui, parallèle à l'axe (30), est décalé par rapport à celui-ci (31), des moyens étant prévu pour assurer le blocage en rotation de l'axe vis-à-vis des deux patins (23) dans plusieurs positions angulaires. 35 40
5. Dispositif selon la revendication 4, **caractérisé en ce que** les moyens de blocage en rotation de l'axe (30) vis-à-vis des patins (23) sont constitués par des crantages complémentaires ménagés respectivement sur l'axe (30) et dans les orifices (25) ménagés dans les patins (23). 45 50
6. Dispositif selon l'une des revendications 1 à 5, **caractérisé en ce que** les cavités (12) ménagées dans le second profilé sont constituées par une rainure verticale (12,13) ménagée dans le profilé destinée à permettre un montage coulissant verticalement du panneau de protection (5) dans le second profilé (4). 55
7. Dispositif selon l'une des revendications 1 à 6, **ca-**

**ractérisé en ce qu'**un vérin à gaz (33) est interposé entre l'extrémité inférieure du second profilé (4) et l'une des paires de patins (23).

- 5 8. Dispositif selon la revendication 7, **caractérisé en ce que** le vérin à gaz (33) est monté dans la rainure verticale (13) ménagée dans le second profilé (4).
- 10 9. Dispositif selon l'une des revendications 1 à 8, **caractérisé en ce que** le dispositif comporte des moyens de blocage en position du second profilé (4) par rapport au premier profilé (2). 15

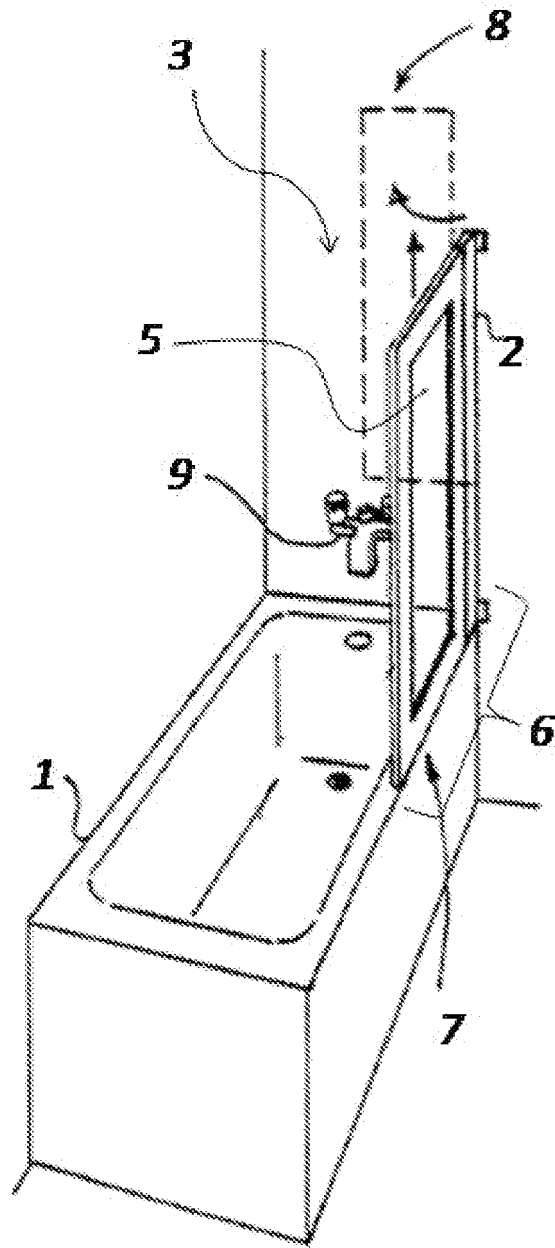


Fig 1

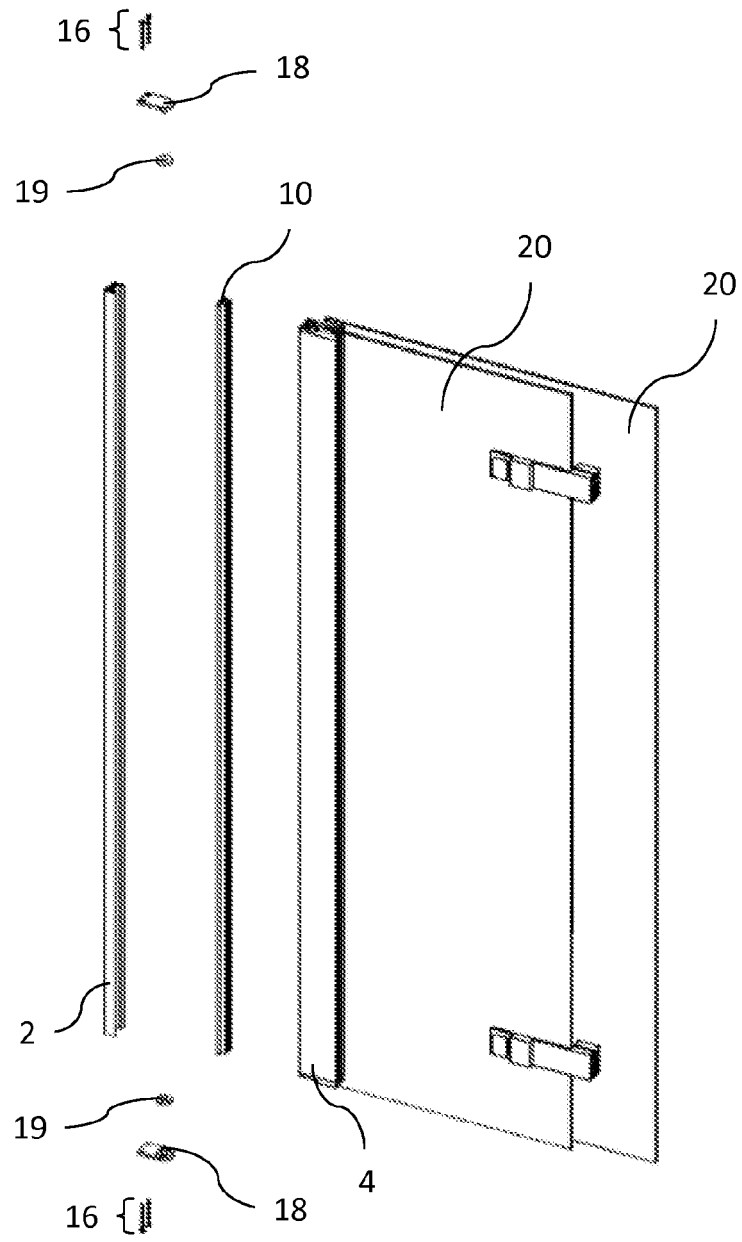


Fig 2

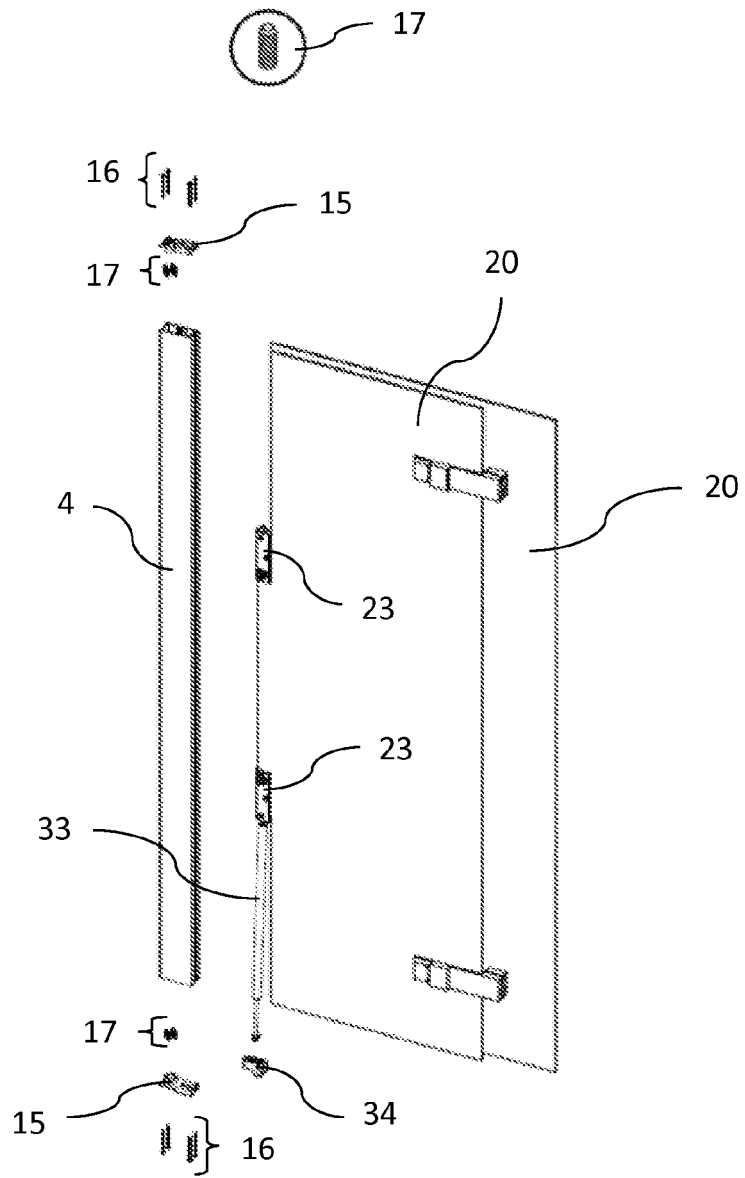


Fig 3

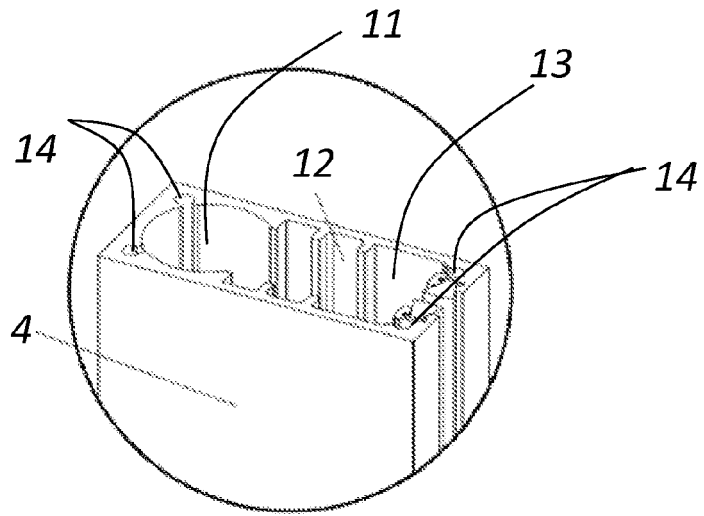


Fig 4

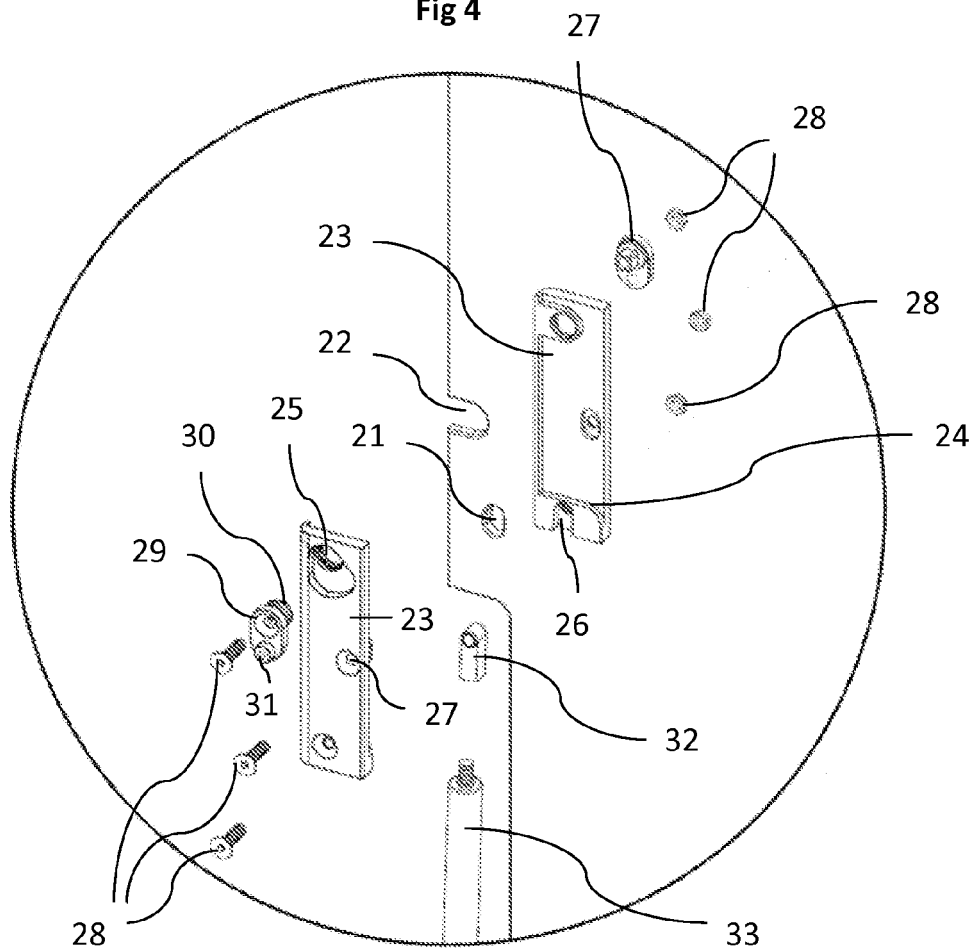


Fig 5



## RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

 Numéro de la demande  
 EP 11 15 2600

| DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS   |  |  |                                      |
|---|--|--|--------------------------------------|
| Catégorie   | Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes  | Revendication concernée  | CLASSEMENT DE LA DEMANDE (IPC)       |
| A   | DE 296 19 954 U1 (KORALLE SANITAERPRODUKTE [DE]) 9 janvier 1997 (1997-01-09)<br>* le document en entier *<br>-----           | 1  | INV.<br>A47K3/36                     |
| A   | FR 2 752 517 A1 (BORSTCHER GEORGES [FR]) 27 février 1998 (1998-02-27)<br>* revendication 1; figures *<br>-----               | 1  |                                      |
| A   | EP 0 220 978 A1 (BORSTCHER GEORGES BORSTCHER GEORGES [FR]) 6 mai 1987 (1987-05-06)<br>* page 3, alinéa 1; figures *<br>----- | 1  |                                      |
| A   | EP 1 064 874 A1 (MOTTE ATEL [FR]) 3 janvier 2001 (2001-01-03)<br>* alinéa [0027]; revendications; figures *<br>-----         | 1  |                                      |
|   |  |  | DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (IPC) |
|   |  |  | A47K                                 |
| Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications  |  |  |                                      |
| Lieu de la recherche  |  | Date d'achèvement de la recherche  | Examineur                            |
| La Haye   |  | 18 mai 2011  | Fordham, Alan                        |
| CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES   |  | T : théorie ou principe à la base de l'invention<br>E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date<br>D : cité dans la demande<br>L : cité pour d'autres raisons<br>.....<br>& : membre de la même famille, document correspondant |                                      |
| X : particulièrement pertinent à lui seul<br>Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie<br>A : arrière-plan technologique<br>O : divulgation non-écrite<br>P : document intercalaire |  |  |                                      |

 1  
 EPO FORM 1503 03.02 (F04C02)

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE  
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.**

EP 11 15 2600

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.  
Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du  
Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

18-05-2011

| Document brevet cité<br>au rapport de recherche | Date de<br>publication | Membre(s) de la<br>famille de brevet(s) | Date de<br>publication   |
|---|------------------------|---|--|
| DE 29619954                                     | U1                     | 09-01-1997                              | AUCUN  |
| FR 2752517                                      | A1                     | 27-02-1998                              | AUCUN  |
| EP 0220978                                      | A1                     | 06-05-1987                              | DE 3672953 D1 30-08-1990<br>ES 2002370 A6 01-08-1988<br>FR 2587609 A1 27-03-1987<br>US 4891850 A 09-01-1990                              |
| EP 1064874                                      | A1                     | 03-01-2001                              | AT 267546 T 15-06-2004<br>DE 60010972 D1 01-07-2004<br>DE 60010972 T2 28-10-2004<br>ES 2220372 T3 16-12-2004<br>FR 2795616 A1 05-01-2001 |

EPO FORM P0460

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82